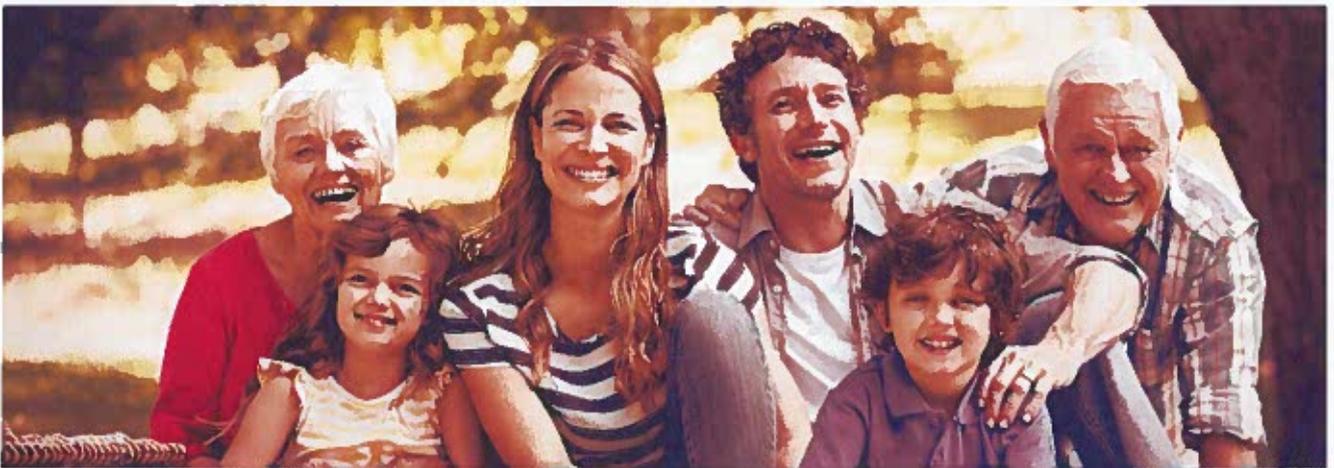




MOUVAUX
UNE VILLE À VIVRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



CCAS de Mouvaux

contact : j.bariz@mouvaux.fr

Préambule

Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport doit être transmis au contrôle de la légalité.

Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Ce débat doit se tenir avant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville de Mouvaux.

www.mouvaux.fr,

conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, si le document présenté comporte des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif 2023 et du Budget Primitif annexe 2023 ou des décisions ultérieures.

Rappel des étapes budgétaires 2024:

- 07 février 2024 : débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2024
- 13 mars 2024 : vote des B.P 2024 & Comptes Administratifs 2023.

1 B.P + 1 C.A pour le ccas

1 B.P annexe + 1 C.A pour la résidence du Vallon Vert

I/ Contexte national

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe et incertain, marqué par la continuité des hausses des prix et des taux d'intérêt auxquelles s'ajoutent les incertitudes géopolitiques.

Les hypothèses retenues par le gouvernement sont :

- Prévision de croissance de 1% en 2023 et 1,4 % en 2024
- Inflation à 4,9 % en 2023
- Stabilisation du solde public à 4,9 % du PIB en 2023 et réduction à 4,4 % en 2024, pour un objectif à 3% en 2027.
- Réduction du déficit budgétaire de l'Etat de 20 milliards d'euros, 145 milliards d'euros en 2023
- Baisse des dépenses de l'Etat de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023
- Stabilisation de la dette publique dans le PIB à 109,7 %.
- Hausse des recettes fiscales en 2024 de 17,3 milliards d'euros par rapport à 2023, soit 491 milliards d'euros

Pour parvenir à diminuer le déficit public, le projet de budget 2024 s'appuie sur la baisse de l'inflation et sur l'accélération de la croissance, ainsi que sur la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

Il est à noter que cette inflation généralisée aggrave davantage la situation des plus fragiles. En effet, les populations les plus modestes sont celles qui subissent davantage la hausse des prix des produits de base, comme l'alimentation et l'énergie.

Le taux de pauvreté a progressé de 0,9 point pour s'établir à 14,5% de la population en France en 2021, une hausse qui inquiète les associations de lutte contre la précarité. En 2021, 9,1 millions de personnes se trouvaient en situation de pauvreté monétaire en France. Cela signifie qu'elles disposaient de revenus mensuels inférieurs au seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian, soit 1.158 euros pour une personne seule ou 1.737 euros pour un couple. (source Insee)

II/ Contexte Départemental

Le Département du Nord subit une hausse de ses dépenses sociales (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH)), de ses dépenses énergétiques et des revalorisations décidées par l'État (Revenu de Solidarité Active (RSA), Ségur de la Santé, etc.).

Augmentation de 13,4% de l'APA entre 2002 et 2023. Évaluée en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée, cette allocation permet de financer des prestations en faveur du maintien à domicile ou de participer aux frais liés à l'accueil en établissement.

Augmentation, entre 2020 et 2023, de 17,7% de la PCH. Cette prestation est destinée à couvrir les surcoûts liés au handicap pour tous les aspects de la vie quotidienne.

III/ Contexte local

Le CCAS développe de nombreuses activités au nom des missions légales qui lui ont été confiées et de la politique locale d'action sociale facultative menée au profit de l'ensemble des habitants, parmi lesquels les plus vulnérables ou en difficulté.

La stratégie budgétaire du CCAS nécessite un contrôle très strict des dépenses de fonctionnement qui subissent une pression inflationniste sans précédent, pour partie conjoncturelle (inflation, notamment des coûts énergétiques) et pour partie structurelle (hausses successives du traitement des fonctionnaires).

Malgré ce contexte, la ville de Mouvaux compte maintenir la subvention à destination du CCAS au même niveau que les années précédentes. Elle conforte ainsi son soutien au Centre Communal d'Action Sociale.

Les montants 2023 des budgets primitifs CCAS & Vallon Vert sont respectivement de :

→ 1.008.592,57€ (963.167,51€ fonctionnement + 45.425,06€ investissement), ccas.

→ 1.424.978,38€ (1.099.999,21€ fonctionnement + 324.979,17€ investissement), V.Vert.

Soit **2.433.570,95€** pour l'ensemble.

IV/ Le Centre Communal d'Action Sociale

Réalisé CCAS

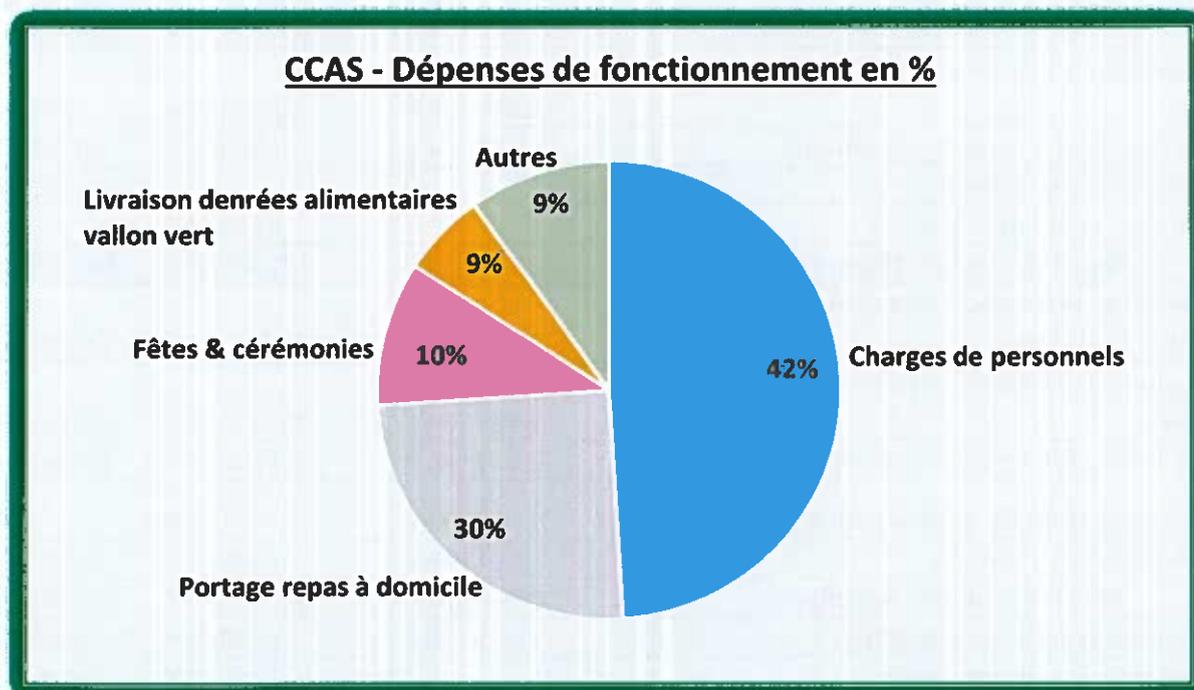
Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	266 019,46 €	226 527,48 €	322 611,34 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	236 429,13 €	249 120,91 €	248 775,74 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 967,24 €	13 193,76 €	7 805,87 €
65 - Autres Charges de gestion courante	10 922,24 €	10 996,78 €	10 256,65 €
67 - Charges exceptionnelles	- €		489,68 €
68 - Dotations pour dépréciation		2 062,00 €	- €
Fonctionnement - Dépense	531 338,07 €	501 900,93 €	589 939,28 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	216 879,65 €	266 782,93 €	378 317,51 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	224 822,96 €	250 776,81 €	228 057,99 €
74 - Dotations, subventions et participations	355 000,00 €	355 000,00 €	355 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,53 €	1,00 €	1,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 417,86 €	7 979,00 €	11 309,18 €
Fonctionnement - Recette	798 121,00 €	880 539,74 €	972 685,68 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 154,00 €	8 640,00 €	8 640,00 €
21 - Immobilisations corporelles		7 952,30 €	21 522,52 €
Investissement - Dépense	8 154,00 €	16 592,30 €	30 162,52 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 920,92 €	34 554,24 €	37 519,19 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 967,24 €	13 193,76 €	7 805,87 €
10 - FCTVA / Dotations, fonds divers et réserves	1 820,08 €	1 696,83 €	- €
13 - Subvention d'investissement		4 666,66 €	- €
Investissement - Recette	42 708,24 €	54 111,49 €	45 325,06 €

A- Fonctionnement.

L'augmentation de 40% du chapitre 011 (charges à caractère général) provient principalement de l'application des nouveaux tarifs du marché de portage de repas à domicile et de fournitures de denrées alimentaires pour la Résidence Autonomie. Le volet animation (voyage des aînés, Semaine Bleue, banquets...) connaît également une hausse de 25%. Outre le fait que l'ensemble de nos prestataires ont augmenté leurs tarifs, le nombre de participants à la Semaine Bleue s'est fortement accentué.

Le chapitre 012 (charge de personnel) a été impacté par la revalorisation du point d'indice au 01 juillet 2023 et des grilles d'échelle indiciaire. Suite au départ à la retraite d'un agent de maîtrise au 1^{er} août 2023 nous constatons une très légère diminution des dépenses de personnel.

Chapitre 042 (opérations de transfert entre sections), en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.



Les recettes proviennent essentiellement de la subvention de la ville, des produits des services et de l'excédent de fonctionnement reporté.

Suite à la non-intégration des recettes régie du mois de novembre 2023 nous constatons une diminution du chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses). Cette opération n'a pu aboutir lors de la journée complémentaire suite au passage à la M57 du plan comptable du CCAS.

Dons :

Association Mouvaux Solidarité 500€

Subvention :

Département du Nord 2.500€ AIL.

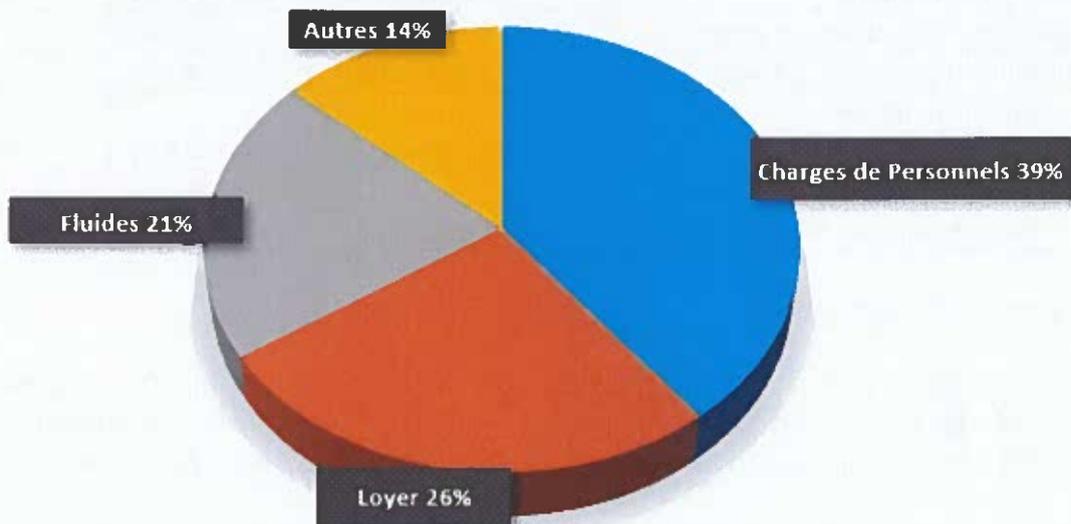


B- Investissement.

Dépenses → changement du véhicule	20.617,76€
logiciel finances/RH	8.640,00€
pc portable + écrans	893,76€

V/ La résidence autonomie du Vallon Vert

Vallon Vert - Dépenses de Fonctionnement en %.



Réalisé Résidence Autonomie			
Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	124 965,68 €	135 815,12 €	203 895,36 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	281 453,47 €	306 189,47 €	336 538,41 €
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	369 262,89 €	333 372,43 €	313 713,29 €
Fonctionnement - Dépense	775 682,04 €	775 377,02 €	854 147,06 €
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	132 051,62 €	76 480,76 €	90 868,38 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	695 338,33 €	749 629,31 €	726 803,13 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	17 345,07 €	9 275,53 €	9 184,61 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	70,00 €	24 642,80 €	13 119,06 €
Fonctionnement - Recette	844 805,02 €	860 028,40 €	839 975,18 €
13 - Subventions d'investissement		4 109,06 €	4 109,06 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 304,85 €	16 301,03 €	6 956,60 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 462,40 €	2 624,40 €	2 624,40 €
21 - Immobilisations corporelles	18 334,78 €	41 948,86 €	26 096,37 €
23 - Immobilisations en cours		4 940,00 €	- €
49 - Dépréciation des comptes de tiers		1 279,00 €	- €
Investissement - Dépense	36 102,03 €	71 202,35 €	39 786,43 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	237 331,82 €	260 079,53 €	260 421,38 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 714,77 €	9 247,65 €	3 007,64 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 832,56 €	9 536,87 €	9 876,80 €
28 - Amortissements des immobilisations	52 132,47 €	52 483,68 €	49 116,90 €
49 - Dépréciation des comptes de tiers		1 279,00 €	- €
Investissement - Recette	299 011,62 €	332 626,73 €	322 422,72 €

A- Fonctionnement.

Les fortes hausses des prix du gaz et de l'électricité entraînent une augmentation de 50% du chapitre 011 (dépenses afférentes à l'exploitation courante). Néanmoins notre adhésion au groupement d'achat UGAP nous permet de contenir ces hausses.

Le renfort d'un agent technique (cdd 6 mois), l'impact de la revalorisation du point d'indice et des grilles d'échelle indiciaire sont les principaux éléments ayant entraîné un alourdissement du chapitre 12 (dépenses afférentes au personnel).

Diminution de 6% pour le chapitre 016 suite à des dépenses d'entretien et réparations en recul.

Les recettes proviennent essentiellement de l'encaissement des loyers et de l'excédent de la section d'exploitation reporté.

Suite à la non-occupation de logements, suite aux travaux de réhabilitation, entraîne une diminution du chapitre 017 Groupe 1 (produits de la tarification).

En recettes exceptionnelles nous avons perçu :

- 3.500€ via le Département du Nord 1^{er} prix Uriopss 2022 – exposition tableaux « vivre avec le masque »
- 2.500€ du Lions Club Le Bosquiel

B- Investissement.

Concernant la section d'investissement, les dépenses 2023 sont les suivantes :

- travaux élagage → **9.000,00€**
- réparation portail suite sinistre → **6.638,50€**
- moto-ventilateur cuisine → **3.058,20€**
- logiciel Berger-Levrault → **2.624,40€**
- buffet & meuble haut restaurant → **2.553,42€**
- congélateur & ustensiles de cuisine → **2.156,14€**
- 2 armoires salle repos → **1.758,11€**
- coupe légumes → **603,00€**
- téléviseur → **329,00€**

La principale recette d'investissement du Vallon Vert résulte du solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

VI/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye

A- La structure des effectifs

Situation au 31/12/2023 : 11 titulaires / 2 non titulaires
1 CAT. A (femme) → 0.575 ETP CCAS / 0.575 ETP Résidence Autonomie
1 CAT. B (femme) → 1 ETP Résidence Autonomie
11 CAT. C (5 femmes et 6 hommes) → 10.80 ETP Résidence Autonomie

L'âge moyen des agents du ccas et du foyer logement est de **52 ans.**

soit → titulaires : 51.66 contractuels permanents : 56.00

Suite aux départs à la retraite, il convient de prévoir les deux recrutements suivants :

- 1 cuisinier(ère) (fév./mars 2024)
- 1 concierge (décembre 2024)

Aucune création nette de poste n'est prévue.

B- Éléments relatifs à la paye

Depuis le 1er janvier 2022, mise en application de la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, modifiant l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale pour se conformer au temps de travail annuel légal.

Le temps de travail des agents à temps complet est passé de 1573 à 1607 h/an (+34 h).

Les agents à temps complet travaillent 36 h / semaine et bénéficient en contrepartie de 6 jours de Récupération du Temps de Travail (RTT) / an.

Les cadres effectuent 38 h de travail / semaine et bénéficient de 18 jours de RTT.

CCAS	
Compte	Projection compte administratif 2023
6331 - Versement mobilité	2 760,87 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	137,99 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 760,73 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	414,18 €
64111 - Rémunération principale	143 551,55 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	6 581,97 €
64118 - Autres indemnités	23 722,11 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 885,99 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	46 231,10 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 261,00 €
6488 - Autres charges	468,25 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	248 775,74 €

Résidence Autonomie	
Compte	Projection compte administratif 2023
6226 - Honoraires	2 417,75 €
6228 - Divers	- €
6331 - Versement mobilité	4 031,97 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle	4 031,93 €
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	604,71 €
64111 - Rémunération principale	139 876,78 €
64112 - Indemnité de résidence	1 417,97 €
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	618,56 €
64115 - Supplément familial de traitement	25,19 €
641181 - Gratifications des stagiaires	1 423,15 €
641188 - Autres indemnités	30 071,65 €
64131 - Rémunération principale	52 967,12 €
641388 - Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	11 359,82 €
64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	41 952,13 €
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	3 855,62 €
64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	2 674,13 €
64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	39 007,03 €
6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	202,90 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	336 538,41 €

Il est prévu, si nécessaire, un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%.

Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%. [Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.]

C- Les avantages en nature

- Logements concédés par nécessité absolue de service : gratuité du logement nu – Délibération 12 décembre 2013

Nécessité absolue pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité.

Emploi	Désignation	Adresse
Directrice	Résidence Autonomie	2 Allée du Béguinage
Adjoint Technique Concierge	Résidence Autonomie	2 Allée du Béguinage

-Véhicule de fonction : 1 véhicule attribué à la Directrice du CCAS.

VI/ La gestion de la dette

Aucun prêt en cours pour le CCAS. Concernant la résidence autonomie, dans le cadre de la sécurisation et de la modernisation des ascenseurs, nous avons eu recours à un emprunt CARSAT en 2011 pour un montant de 49.425€.

Le remboursement est échelonné sur 20 annuités :

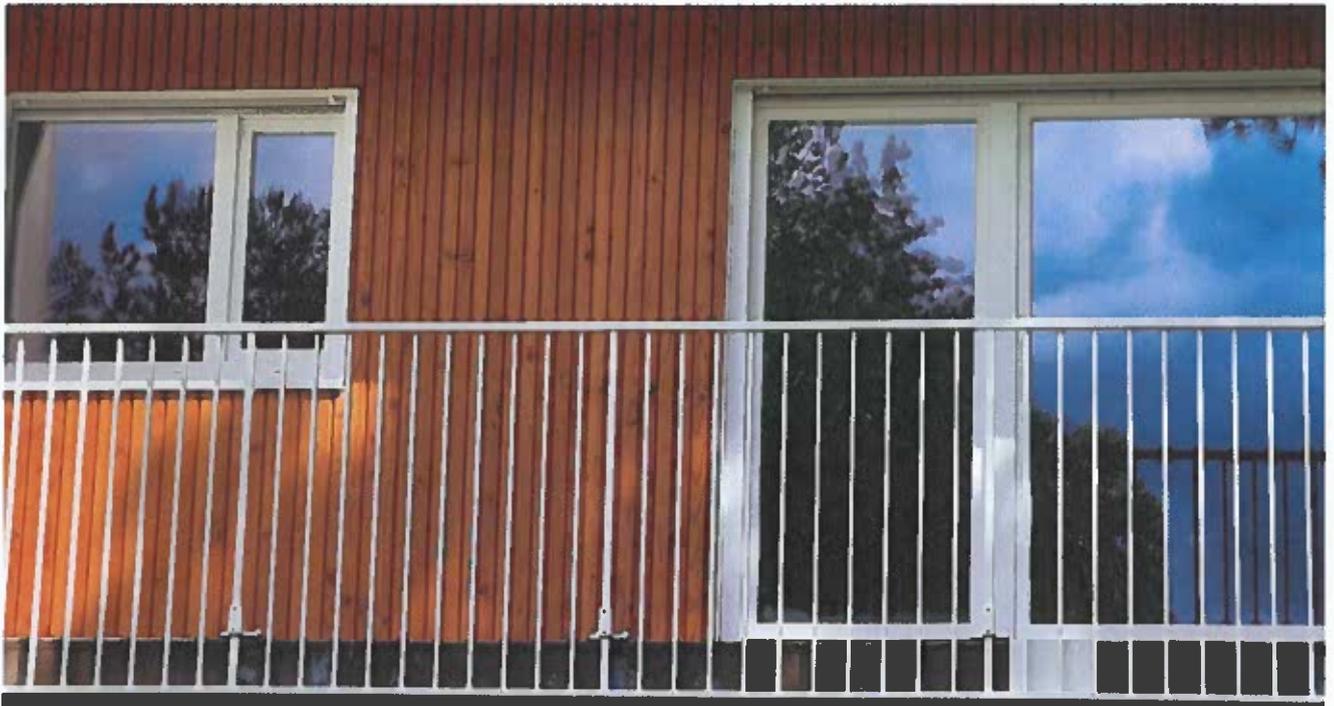
- une première annuité de 2.476€ en 2011
- 19 annuités de 2.476€ (se termine en 2030).

VII / Prévisions 2024

Il est prévu des travaux d'embellissement (sols & peintures) de la Résidence Autonomie.

Dans le cadre, du Cpom (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) conclu avec le département du Nord, un nouveau versement est prévu pour l'exercice 2024 (+/- 20.000€) pour le budget de la résidence autonomie.









VIII / Conclusion

Il est indispensable pour le CCAS de poursuivre ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses et la recherche systématique de financements externes afin de conserver une situation financière saine.

La continuité des soutiens en faveur des familles en difficultés et des aînés de Mouvaux demeurent la priorité du Président, de la Vice-Présidente et de l'ensemble des membres du C.A du CCAS.

Aussi, il vous sera proposé pour les budgets 2024, de maintenir la dynamique des exercices précédents.

Signatures :

07.02.2024

[Handwritten signatures in blue ink]

